

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-025

**DATE
DE CONVOCATION**
16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars

DATE D'AFFICHAGE
16 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames LOPES, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et RAOUL
Messieurs IBRAHIM, MONNARD, LE MOING, PERON et VILLOING ; Conseillers
Municipaux délégués
Madame BASELTO
Messieurs BLEE et BOURGOIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27

Absents excusés :2

Madame HOCDE ; Monsieur GERBOUIN

Absents excusés et représentés : 9

Mesdames BROCHADO, CHIAKH, DUTU, LWAMBA MAKANYAKA, PASCOAL et
SELBONNE ; Messieurs MARE, MEY et POING

Pouvoirs : 9

Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame BAC
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame DUTU donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame GORBENA
Madame PASCOAL donne pouvoir à Monsieur RAOUL
Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame RAOUL
Monsieur MARE donne pouvoir à Madame BASELTO
Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Monsieur POING donne pouvoir à Monsieur VILLOING

**Modification des tarifs de sortie
au parc d'attraction jeunesse**

Secrétaire de séance : Madame Adelaïde LOPES

La séance étant ouverte à 19H00

2023-025

Objet : Modification des tarifs de sortie au parc d'attraction jeunesse

Secteur : Animation/ Enfance/ Jeunesse/ Insertion

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-077 relative à la modification des tarifs activités périscolaires et jeunesse, concernant l'article 13, fixant un tarif unique de 20€ pour les sorties type parc d'attraction.

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs en fonction de la composition de la famille.

Considérant l'avis de la commission Affaires sociales, Education Jeunesse et Insertion du 14 mars 2023.

Après présentation faite par Madame LOPES,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Approuve l'adoption d'un tarif extérieur à 30€ concernant les sorties parc d'attraction.

Article 2 : Approuve une réduction de 20% pour deux enfants ou plus d'une même fratrie, inscrits à la même sortie et ayant un tarif de base de 20€.

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 22 mars 2023

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.

